

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : 06/04/2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230413-BP23COMMUNE-BF



Délibération N° 2023/03/024

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Quorum : 14

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusée : FOURNALES Sandrine.

Excusés ayant donné pouvoir : GRELET Annie pouvoir à GIRARD Jean-Paul, PISSIER Gérard pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, CARTON Jean-Pierre pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, WATTEBLED Stéphane pouvoir à Le MENI Nadège, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal les propositions pour les budgets primitifs 2023.

Concernant le budget principal :

Section fonctionnement**Dépenses**

011 – Charges à caractère général	723 800,00
012 – Charges du personnel	980 000,00
014 – Atténuation de produits	538 115,00
65 – Autres charges de gestion courante	343 200,00
66 – Charges financières	30 000,00
67 – Charges spécifiques	1 000,02
68- Dotation provisions et dépréciations	10 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	105 734,00
022 – Dépenses imprévues	0,00
023 – Virement sur la section d'investissement	713 061,00
TOTAL	3 444 910,02

Recettes

70 – Produits services et domaines	17 550,00
73 – Impôts et taxes	63 000,00
731 - Fiscalité locale	2 020 906,00
74 – Dotations, participations	937 414,00
75 – Autres produits de gestion	32 500,00
76 – Produits financiers	50,00
77 – Produits spécifiques	1 300,00
013 – Atténuation de charges	12 900,00
002 – Excédent antérieur reporté	359 290,02
TOTAL	3 444 910,02

Section d'Investissement**Dépenses**

<i>Opérations réelles</i>	
16 – Emprunts et dettes assimilés	159 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	340,00
2031 – Etudes nouvelle école / DECI/ voirie	
204 - Subventions équipement	27 646,00
20421 – Subvention amélioration habitat	
21 – Immobilisations corporelles (terrains, matériel, mobilier...)	334 594,00
23- Immobilisations en cours	5 000,00
269 - travaux voirie	250 000,00
270- Construction école	700 000,00
271 - Eglise	240 000,00
<i>Opération d'ordre</i>	
041 – Opérations patrimoniales	883 002,00
001- Solde d'exécution 2022	721 602,20
Restes à réaliser n-1	291 023,51
TOTAL	3 632 707,71

Recettes

<i>Opérations réelles</i>	
16 – Emprunts et dettes assimilés	602 320,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	909 499,43
165 - Dépôts et cautionnements	1 500,00
13 – Subventions d'investissement	141 821,00
21 - immobilisations corporelles	25 644,00
024 – Produits de cessions	42 000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	713 061,00
23- immobilisation en cours	5 000,00
<i>Opération d'ordre</i>	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	105 734,00
041 – Opérations patrimoniales	883 002,00
Restes à réaliser n-1	203 126,28
TOTAL	3 632 707,71

Pour les budgets annexes :

Pour le budget annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 93 738,35€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 52 110,02€.

Pour le budget annexe du lotissement des Forgerons :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 38 665,42€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 77 330,34€.

Pour le budget annexe du Lotissement des Deux Ruelles :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 43 146,94€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 43 146,94€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte:

-chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement,

-les budgets primitifs annexes de l'exercice 2023,

-et autorise M le Maire dans le cadre de la M57, à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, hors dépenses de personnel, dans la limite 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Francine TUFFET



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le